

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur l'importance que le gouvernement fédéral aide l'enseignement post-secondaire au Canada et les relations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces concernant les universités canadiennes,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat.

Après débat,

L'honorable sénateur Langlois, propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur le lancement de Anik II du Télésat Canada au Cap Kennedy, en Floride, le vendredi 20 avril 1973,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur van Roggen attirant l'attention du Sénat sur la question de l'expansion du Canada comme pays industrialisé à la lumière des tendances commerciales internationales actuelles,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur la Quinzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, D.C., et à White Sulphur Springs, Virginie de l'Ouest, du 4 au 8 avril 1973,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la récente mission parlementaire canadienne au Vietnam,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, M.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que cette Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'avis donné aujourd'hui avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Cameron attire l'attention du Sénat sur la récente visite d'un groupe d'hommes d'affaires canadiens en Tanzanie, au Kenya et en Afrique du sud.

Après débat,

L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.